



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 24404

Texte de la question

M. Jean de Gaulle attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés rencontrées par les personnes handicapées. Les associations qui travaillent dans ce domaine relèvent notamment des insuffisances dans la création de postes d'auxiliaires de vie qui aident les personnes à mobilité réduite à accomplir les gestes les plus simples de la vie quotidienne. A Paris, seuls 21 postes sont répartis dans quatre associations. De plus, faute de moyens financiers, ce service ne peut être disponible ni après 20 heures, ni durant le week-end, ni les jours fériés et de ce fait, les besoins de ces personnes ne sont pas couverts. Par ailleurs, l'AAH, allocation réservée aux adultes handicapés, prestation de subsistance destinée à donner une autonomie financière aux personnes dépourvues de ressources suffisantes (dont le montant s'élevait en janvier 1998 à 3 470 francs soit 51 % du SMIC), nécessiterait une réévaluation. Il en est de même pour l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) qui permet aux personnes ayant un taux d'invalidité d'au moins 80 % de disposer de l'assistance d'une tierce personne. Aussi, il lui demande quelles dispositions le Gouvernement compte prendre pour améliorer les aides apportées aux personnes à mobilité réduite.

Données clés

Auteur : [M. Jean de Gaulle](#)

Circonscription : Paris (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24404

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 1999, page 397